



RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

RAPPORT DE LA DEUXIEME
SESSION ORDINAIRE DE
L'ANNEE 2021

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

CESOC

25 octobre – 8 novembre 2021

SEM MOHAMED BAZOUM
Président de la République, Chef de l'Etat



M. MALAM LIGARI
Président du Conseil Economique, Social et Culturel

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE DES TRAVAUX	1
I. INTRODUCTION	2
II. SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS	3
Recommandation N°1	3
Recommandation N°2.....	4
Recommandation N°3.....	5
Recommandation N°4.....	6
III. SYNTHESE DES RESOLUTIONS	7
Résolution 1	7
Résolution 2.....	7
Résolution 3.....	7
Résolution 4.....	7
Résolution 5.....	8
Résolution 6.....	8
Résolution N° 7.....	8
IV. CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA SESSION	10
IV.1 Discours d'ouverture du Président du CESOC	11
V. DES TRAVAUX EN PLENIERE	11
V.1 De l'examen et l'adoption du projet de chronogramme	12
V.2 De l'examen et l'adoption du plan stratégique 2022-2026	12
V.3 Des communications sur différents thèmes	12
V.3.1 De la Communication sur le thème : « Les réformes au niveau du Ministère de l'Education Nationale : Défis et perspectives »	12
V.3.2 De la Communication sur le thème « Modernisation de l'Elevage, pour une meilleure intégration du Niger dans la ZLECAF : Défis, enjeux et perspectives	13
V.3.3 De la Communication sur le thème « Actionnariat populaire au Niger : Quelles opportunités pour le financement du secteur privé ? »	14
V.4 Séances d'informations	15
V.4.1 De la séance d'information sur la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre, Chef du Gouvernement	15
V.4.2 De la séance d'information sur la relecture des dispositions de certains textes législatifs et réglementaires du CESOC	16
V.5 De la présentation des activités en intersession	16
VI. DE LA VISITE DE TERRAIN	17
VI.1 Etape de Hamdallaye	17
VI.2 Etape de Balleyara	17
VII. DES TRAVAUX EN COMMISSIONS	18
VII.1 Résolutions	18
VII.2 Recommandations	19
▪ Recommandations relatives au thème « Actionnariat populaire au Niger, quelles opportunités pour le financement du secteur Privé ? » ;	19
▪ Recommandations relatives au thème sur « Les réformes en cours dans le secteur de l'éducation : défis et perspectives » ;.....	19
▪ Recommandations relatives au thème Modernisation de l'élevage, pour une meilleure intégration du Niger dans la ZLECAF : défis, enjeux et perspectives ;	19
▪ Recommandations sur le financement des industries culturelles et la protection sociale des acteurs culturels.	19
VIII. DE L'ADOPTION DU RAPPORT GENERAL DE LA SESSION	19
IX. DE LA CEREMONIE DE CLOTURE	19
X. CONCLUSION	20
ANNEXES	21

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANEC :	Agence Nationale de l'Economie des Conférences
APEIC :	Agence de Promotion des Entreprises et Industries Culturelles
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAEF :	Commission des Affaires Economiques et Financières
CAS :	Commission des Affaires Sociales
CASC :	Commission des Affaires Sportives et Culturelles
CDRE :	Commission Développement Rural et Environnement
CARENI :	Caisse Autonome de Retraites du Niger
CCPHN_COOP-CA :	Confédération des Coopératives Paysannes Horticoles du Niger
CET :	Collège d'Enseignement Technique
CFM :	Centre de Formation aux Métiers
CFPT :	Centre de Formation Professionnel et Technique
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COGES :	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
EFAC :	Ecoles de Formation artistique et culturelle
FONDAC :	Fonds National de Développement des Arts et de la Culture
INDRAP :	Institut national de documentation, de recherche et d'animation pédagogique.
RECA :	Réseau National des Chambres d'Agriculture
SGI :	Société de Gestion et d'Intermédiation
TPME :	Très Petites et Moyennes Entreprises
UCESIF :	Union des Conseils Economiques et Sociaux et institutions Similaires Francophones
UCESA :	Union des Conseils Economiques et Sociaux et institutions Similaires d'Afrique
ZLECAF :	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine
CCPHN_COOP-CA :	Confédération Coopérative Paysanne Horticole du Niger

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

I. INTRODUCTION

La deuxième session ordinaire du Conseil Économique Social et Culturel (CESOC) au titre de l'année 2021, s'est tenue du 25 octobre au 8 novembre 2021, au **Centre International de Conférences Mahatma GANDHI** de Niamey, sous la présidence de M. **MALAM LIGARI MAIROU**, Président de l'institution.

Durant la session, plusieurs thèmes ont été abordés et des communications ont été faites en relation avec ces thèmes, en séances plénières et au cours des travaux en commissions.

Afin d'éclairer les Conseillers sur ces thèmes, le CESOC a jugé opportun d'inviter le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Elevage, le Ministère en charge de la Culture et à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM-Abidjan) et ses partenaires (SGI Niger, Synergy Investments et Sinergi Niger), pour faire des communications devant la plénière.

Les éclairages fournis par les Ministres et les différents experts ont permis aux Conseillers de formuler des recommandations pertinentes à l'endroit des plus hautes autorités de notre pays, en rapport avec les thématiques développées.

Les Conseillers ont aussi adopté des résolutions à l'endroit du CESOC, afin d'améliorer son efficacité et sa contribution aux questions économiques, sociales, culturelles et environnementales.

II. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

La présente synthèse met en évidence, pour chaque thématique, la recommandation formulée :

Thème 1 - Actionnariat populaire au Niger, quelles opportunités pour le financement du secteur privé ?

Il s'agit d'éclairer les Conseillers du CESOC sur les avantages et les opportunités qu'offre l'actionnariat populaire, en matière de financement des entreprises, (PME/PMI), les actions à mener pour réussir et les entraves à l'actionnariat populaire. A l'issue des présentations faites par les experts, les Conseillers ont fait les constats qu'une mise en œuvre réussie de l'actionnariat populaire, passe nécessairement par la prise en charge de ses entraves, notamment le manque de culture financière et le faible taux de bancarisation des populations ainsi que l'inadaptation du cadre juridique, fiscal et douanier propice aux investissements.

Recommandations relatives à l'actionnariat populaire

Considérant les opportunités économiques que présente l'actionnariat populaire pour le pouvoir public, les entreprises nationales et les populations, Le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) réuni du 25 octobre au 8 novembre 2021 pour sa deuxième session ordinaire au titre de l'année 2021, **fait les recommandations suivantes :**

1. Mettre en place un cadre juridique relatif à l'actionnariat populaire ;
2. Mener une campagne de sensibilisation auprès des groupes cibles (salariés, groupements féminins, comités de gestion, CNSS, Caisse de Dépôts et de Consignation, compagnies d'assurance, banques, etc.) en rapport avec la BRVM ;
3. Ouvrir le capital des sociétés publiques à l'actionnariat populaire pour les rendre plus performantes ;
4. Créer un fonds d'investissement qui participerait à la création d'entreprises dans chaque région du Niger avec possibilité d'ouvrir le capital dans le cadre de la mise en œuvre des pôles de développement économique ;
5. Encourager les salariés à prendre part à l'actionnariat populaire en vue d'une meilleure préparation de leur retraite ;
6. Encourager les populations à s'associer pour créer des entreprises (production, conservation, transformation, exportation, etc.) notamment par l'actionnariat populaire en vue de la mise en œuvre des pôles de développement économique ;
7. Encourager le monde rural à l'actionnariat populaire en vue de favoriser une meilleure épargne pour la création et le développement des entreprises rurales.

Thème 2 : Les réformes en cours dans le secteur de l'éducation Nationales : défis et perspectives

Le Ministre de l'Education Nationale a présenté, en séance plénière du Conseil, les différentes réformes qu'il envisage de mettre en œuvre pour améliorer l'efficience et l'efficacité du système éducatif nigérien.

Ces réformes jugées pertinentes par les Conseillers ont fait l'objet de recommandations.

Recommandations relatives aux réformes en cours dans le secteur de l'éducation

Considérant la place qu'occupe l'éducation dans le Programme de Renaissance 3 du Président de la République, Chef de l'Etat et la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier, Chef du Gouvernement, Le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), réuni du 25 octobre au 8 novembre 2021 en session ordinaire au titre de l'année 2021, **fait la recommandation suivante :**

1. Mettre en œuvre la Convention signée par le Ministère de l'Education Nationale et les Institutions de Formation pour la formation des enseignants polyvalents ;
2. Faire la promotion de l'enseignement scientifique par la construction et l'équipement des laboratoires dans les établissements du Secondaire ;
3. Réhabiliter l'Institut National de Documentation, de Recherche et d'Animation Pédagogique (INDRAP) dans ses attributions et missions;
4. Améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants et des encadreurs afin d'avoir un enseignement de qualité ;
5. Dépolitiser les nominations et affectations du personnel de l'éducation à tous les niveaux ;
6. Impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre effective des reformes ;
7. Allouer des ressources financières suffisantes pour la mise en œuvre des réformes envisagées ;
8. Doter les Ecoles et Centres de Formation Professionnelle (EFAC, CFM, CET, CFPT,...) en formateurs qualifiés, en matière d'œuvre suffisante et en matériels adaptés.
9. Faire une large sensibilisation des populations sur les réformes du système éducatif en cours.

Thème 3 : Modernisation de l'élevage, pour une meilleure intégration du Niger dans la ZLECAF : défis, enjeux et perspectives ?

Le thème a été présenté par le Ministre de l'Elevage, porte-parole du Gouvernement, qui a entretenu les conseillers sur les (i) les atouts, les opportunités et les défis de l'élevage au Niger, (ii) la politique actuelle de l'élevage au Niger, (iii) comment l'élevage peut-il répondre à toutes les attentes voire aux défis de la ZLECAF ?

Il ressort de l'exposé, qu'un ambitieux programme est entrain d'être mis en place dans le domaine de l'élevage et la valorisation des ressources animales.

Pour soutenir cette dynamique, le Conseil a formulé les recommandations ci-après :

Recommandations relatives à la modernisation de l'élevage pour une meilleure intégration du Niger dans la ZLECAF.

Considérant la volonté politique affichée des plus Hautes Autorités dans le cadre de la modernisation du secteur de l'élevage, le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), réuni du 25 octobre au 8 novembre 2021 pour sa deuxième session ordinaire au titre de l'année 2021, **fait les recommandations suivantes** :

1. Allouer des ressources conséquentes au secteur de l'élevage ;
2. Mettre en place les infrastructures modernes de production, de collecte, de transformation et de commercialisation des produits d'élevage ;
3. Créer les conditions permettant au secteur privé d'investir dans le secteur de l'élevage ;
4. Stimuler l'installation des unités de fabrication d'aliments pour bétail ;
5. Promouvoir la culture fourragère ;
6. Mettre les moyens dans la recherche et utiliser les résultats obtenus ;
7. Accélérer l'application de la loi sur le foncier pastoral ;
8. Renforcer la sensibilisation des éleveurs sur l'insémination artificielle ;
9. Exiger des industriels, le respect des engagements auxquels ils ont souscrit pour l'utilisation du lait local dans leurs gammes de produits ;
10. Inclure dans la campagne de vaccination nationale, la vaccination contre la maladie de Newcastle.

Thème 4 : Financement des Industries Culturelles et Protection Sociale des Acteurs Culturels :

Dans la perspective de consolider et renforcer la politique mise en œuvre par le Ministère en charge de la culture pour le financement des industries culturelles et la protection sociale des acteurs culturels, le Conseil a formulé les recommandations ci-après :

Recommandations relatives au financement des industries culturelles et la protection des acteurs culturels

Considérant la Résolution N°74/230 de l'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaissant la culture, comme moteur du développement durable du fait de son rôle multidimensionnel, le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), réuni du 25 octobre au 8 novembre 2021 pour sa deuxième session ordinaire au titre de l'année 2021, **fait les recommandations suivantes** :

1. Prendre des mesures pour renforcer le financement du secteur culturel à travers le FONDAC ;
2. Professionnaliser les acteurs culturels afin de participer activement au développement des industries culturelles ;
3. Elaborer mettre en œuvre une Stratégie de Développement des Industries Culturelles et Créatives ;
4. Soutenir l'APEIC dans la mise en œuvre de son Plan Stratégique de Développement ;
5. Réaliser une étude sur l'économie de la culture ;
6. Opérationnaliser le mécanisme de protection sociale des acteurs culturels ;
7. Appliquer les dispositions de la Loi N°2014-048 du 16 avril 2014 portant sur la copie privée ;
8. Veiller à la mise en œuvre des mesures appropriées pour l'application du Statut de l'artiste nigérien ;
9. Sensibiliser les utilisateurs de biens et services culturels à la rémunération des prestations des acteurs culturels.

III. SYNTHÈSE DES RÉOLUTIONS

Les Conseillers du CESOC ont en outre adopté des résolutions relatives à plusieurs thématiques développées :

Résolution 1 - Relative à la finalisation et à l'adoption du Plan Stratégique

La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC de poursuivre et de parachever le Plan Stratégique du CESOC.

Résolution 2 - Relative à la poursuite du processus de relecture des textes législatifs et règlementaires relatifs au CESOC

La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC de poursuivre le processus de relecture des textes législatifs et règlementaires relatifs au CESOC.

Résolution 3 - Relative à la poursuite de la collaboration avec la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM - Côte d'Ivoire) pour l'aboutissement de l'Initiative « Actionnariat Populaire ».

La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 Novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC de poursuivre la collaboration avec la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM Côte d'Ivoire) et le Ministère des Finances pour conduire des enquêtes et des études en vue de l'aboutissement de l'Initiative sur l'Actionnariat Populaire.

Résolution 4 - Relative à la Sécurisation Sociale des Acteurs Culturels et la Promotion des industries culturelles au Niger

La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 Novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC, en collaboration avec le Ministère chargé de la Culture, afin de conduire des enquêtes et études en vue de la création des conditions de sécurisation Sociale des Acteurs Culturels et de la Promotion des industries culturelles au Niger.

Résolution 5 - Relative au financement de la modernisation de l'agriculture et de l'élevage au Niger

La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 Novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC, en collaboration avec les Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Elevage, de tenir une consultation des acteurs, y compris ceux de la Diaspora, sur le financement de la modernisation de l'agriculture et de l'élevage au Niger.

Résolution 6 - Relative à l'organisation d'un Festival International du Niger pour les Arts et les Cultures

La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 Novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC, pour accompagner le ministère en charge de la culture afin d'initier l'organisation d'un Festival International du Niger pour les Arts et la Culture.

Résolution N° 7 - Relative au phénomène de la mendicité au Niger

La Plénière du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) en sa délibération du Vendredi 05 Novembre 2021, donne mandat au Bureau du CESOC, de conduire des études et/ou des enquêtes sur le phénomène de la mendicité au Niger afin de proposer des mesures tendant à circonscrire ledit phénomène.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

IV. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE LA SESSION

La deuxième session ordinaire du Conseil Economique Social et Culturel (CESOC), au titre de l'année 2021, s'est ouverte le lundi 25 octobre 2021 dans la salle des banquets du Centre International de Conférences Mahatma Gandhi, sous la présidence de Monsieur **MALAM LIGARI MAIROU**, Président de l'Institution.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence des Présidents des Institutions de la République, des membres du Gouvernement, du Président du Conseil Economique et Social (CES) du Benin, du Vice-président du Conseil Economique Social et Culturel (CESC) du Mali, des membres du Corps diplomatique et des Institutions internationales, des Députés nationaux, de l'ancien Président du CESOC, **Monsieur Cheiffou Amadou**, du Gouverneur de la Région de Niamey, de l'Honorable Emir de Matchina de la République Fédérale du Nigeria, Président de l'Association des Chefs Traditionnels Unis d'Afrique ainsi que de plusieurs autres invités.

Plusieurs allocutions ont marqué cette cérémonie solennelle. Il s'agit successivement de celle de l'Honorable Emir de Matchina (République Fédérale du Nigeria), Président de l'Association des Chefs Traditionnels Unis d'Afrique, celle du Vice-président du CESC du Mali et celle du Président du CES du Bénin. Leurs interventions se résument comme suit :

L'Emir de Matchina - Après avoir remercié le CESOC pour l'honneur fait à sa personne pour cette invitation, l'Emir Bashir Albishir Bukar a proposé au CESOC de faire évoluer le système éducatif du Niger vers un enseignement professionnel et technique, afin de permettre aux jeunes nigériens une intégration sociale et économique.

Le Vice-président du CESC du Mali - Le Vice-président du CESC du Mali, M. Amadou Sanoussy DAFE a d'abord salué initiative du CESOC du Niger et souhaité plein succès aux travaux de la session. Il a ensuite formulé le vœu de voir les Conseils Economiques et Sociaux (CES) de la sous-région mutualiser leurs efforts pour prendre en charge les questions de développement économique et social.

Le Président du CES du Bénin - Le Président du Conseil Economique et Social (CES) du Bénin, **M. Augustin Tabé Gbian** a félicité le Président de la République du Niger pour tous les efforts qu'il fournit depuis son élection dans le cadre du renforcement des liens entre le Bénin et le Niger. Il a également rappelé les liens de fraternité qui existent entre le CESOC du Niger et le CES du Bénin qui se sont traduits par la signature d'un protocole d'accord en 2019.

Par ailleurs, il a invité les Conseils Economiques et Sociaux à mieux s'intéresser à l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF) et à l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA) dans le cadre du renforcement des capacités de leurs membres. Enfin, il suggère au Niger de créer à l'image du Bénin un cadre de concertation qui regrouperait toutes les Institutions de la République.

IV.1 Discours d'ouverture du Président du CESOC

Dans son discours d'ouverture (*cf. annexe 1*), le Président du CESOC a d'abord rendu un hommage à la mémoire des éléments des Forces de Défense et de Sécurité tombés sur le champ d'honneur. Ensuite, le Président du CESOC a évoqué plusieurs thèmes d'actualité, que sont :

- L'urgence manifeste d'une solidarité internationale et régionale pour soutenir les Etats soumis aux urgences sanitaires dues à la COVID-19 et aux actions du terrorisme dans le sahel ;
- La mise en œuvre de la ZLECAF qui permettra l'amorce d'un véritable développement économique et social plus intégré ;
- Les efforts consentis par le Niger pour contrer la persistance des actions terroristes à travers le renforcement de la collaboration des Chefs traditionnels et les Forces de Défense et de Sécurité, le doublement des effectifs de l'armée, le renforcement des capacités opérationnelles de l'armée de l'air, des forces spéciales et les unités amphibies de l'armée nigérienne ;
- Les dispositions prises par l'Exécutif pour faire face aux éventuels déficits agricoles et fourragers ;
- Les questions de bonne gouvernance et de protection de nos mœurs ;
- Les réformes du système éducatif engagées pour remédier au manque de performance révélé par les derniers examens de fin d'année ;
- Les consultations entreprises par le CESOC avec les acteurs des divers secteurs de la vie socio-économique et culturelle du Niger.

Enfin, le Président du CESOC a rappelé aux Conseillers, les points inscrits à l'ordre du jour de la présente session avant d'exprimer sa profonde gratitude à l'endroit du Président de la République pour l'affectation de l'immeuble SONARA 1 au profit du CESOC.

V. DES TRAVAUX EN PLÉNIÈRE

Les travaux en séance plénière ont porté essentiellement sur :

- L'examen et l'adoption du projet de chronogramme de la session ;
- L'examen et l'adoption du plan stratégique 2022-2026 du CESOC ;
- Les communications sur les thèmes proposés par les Commissions Permanentes ;
- La restitution des travaux en Commissions.
- L'examen et l'adoption du rapport général de la session ;

V.1 De l'examen et l'adoption du projet de chronogramme

Après examen par les Conseillers, le projet de chronogramme a été adopté sous réserve de certaines observations et amendements (*cf. annexe 2*).

V.2 De l'examen et l'adoption du plan stratégique 2022-2026

Le projet du plan stratégique (2022-2026) du Conseil Economique Social et Culturel (CESOC) a été présenté à la plénière par Monsieur Saley Mahamadou, Conseiller technique du Président. Il s'est appesanti sur les motivations qui ont poussé le CESOC à élaborer un tel document de planification stratégique, les différentes étapes de son élaboration et les perspectives de sa révision.

Réagissant à la présentation, les Conseillers ont salué et félicité le Président du CESOC sur cette innovation et demandé que le comité chargé de l'élaboration poursuive l'amélioration du document, à travers des consultations externes et internes.

Prenant la parole, le Président du CESOC a rassuré les conseillers sur le caractère dynamique du plan stratégique. Le comité continuera à travailler afin d'avoir une version améliorée qui fera l'objet d'une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers pour son financement. Il a par ailleurs informé les Conseillers que le bureau du CESOC entreprendra des voyages d'études pour s'inspirer de l'expérience du Mali sur la production des recueils issus des consultations régionales.

V.3 Des communications sur différents thèmes

V.3.1 De la Communication sur le thème : « Les réformes au niveau du Ministère de l'Education Nationale : Défis et perspectives »

Le Ministère de l'Education Nationale a présenté aux Conseillers les différentes réformes envisagées en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de notre système éducatif. Elles se résument comme suit :

- la poursuite de la réforme curriculaire consacrant l'utilisation des langues nationales comme langues d'enseignement au cours des premières années d'apprentissage ;
- la restructuration des Ecoles Normales de formation initiale pour qu'elles répondent aux besoins quantitatifs et qualitatifs en enseignants et encadreurs pour les cycles du primaire et du secondaire ;
- le recrutement direct d'enseignants de disciplines scientifiques et le recours au service civique national ouvert aux sortants de l'enseignement supérieur ;
- l'introduction du numérique à l'école dans l'optique de combler le déficit en supports pédagogiques, d'améliorer les pratiques pédagogiques et de promouvoir la formation à distance ;
- l'amélioration du cadre juridique de l'enseignement privé et le renforcement du dispositif d'encadrement et de contrôle ;

- le remplacement progressif des salles de classes en paillotes par des salles en matériaux définitifs ;
- l'accélération de la scolarisation de la jeune fille par la mise en œuvre de la stratégie nationale et de son plan d'action ;
- la construction des internats des filles conformément aux engagements du Président de la République ;
- l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

L'honorable Emir de Matchina (République Fédérale du Nigeria) a, quant à lui, proposé au Ministère d'améliorer la qualité des enseignants, d'assurer une éducation gratuite et obligatoire de la jeune fille jusqu'en troisième, de créer des écoles d'artisanat et des centres de formation professionnelle à partir de la sixième et des écoles polytechniques pour accueillir des élèves de troisième.

Réagissant à cette présentation, les conseillers ont demandé au Ministère de se donner les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces réformes à travers un dialogue ouvert avec tous les partenaires sociaux en vue de redresser le système scolaire au Niger.

Ils ont aussi souhaité que le CESOC joue un rôle important dans la mise en œuvre de ces réformes à travers la sensibilisation des populations.

Le Ministre de l'Education nationale et ses collaborateurs ont rassuré les conseillers de l'engagement du Président de la République, Chef de l'Etat, de dépolitiser le secteur de l'Education.

V.3.2 De la Communication sur le thème « Modernisation de l'Elevage, pour une meilleure intégration du Niger dans la ZLECAF : Défis, enjeux et perspectives

La présentation sur ce thème a été faite par le Ministre de l'Elevage, porte-parole du Gouvernement, **Monsieur Tidjani Idrissa Abdoul Kadri**, accompagné pour la circonstance de ses collaborateurs.

Il a entretenu les conseillers sur les points suivants :

- les atouts, les opportunités et les défis de l'élevage au Niger,
- la politique actuelle de l'élevage au Niger,
- comment l'élevage peut-il répondre à toutes les attentes voire aux défis de la ZLECAF ?

On retiendra de la présentation que, **malgré toutes les contraintes relevées, le Niger est plus un pays d'élevage qu'un pays d'agriculture.**

Le Ministre de l'Elevage, porte-parole du Gouvernement, a rassuré les conseillers de l'intérêt manifeste qu'accorde le Programme de Renaissance Acte III du Président de la République, Chef de l'Etat au secteur de l'élevage.

Dans le cadre de la prise en charge des problèmes de transhumance qui se posent à nos éleveurs, le Ministère a annoncé la création d'une transhumance interne, par la facilitation des déplacements des animaux sur le territoire national, par la création et la sécurisation des espaces pastoraux, les couloirs de passage et les points d'eau.

Le Ministère a également annoncé encourager la création des unités de production d'aliments bétails, par le secteur privé, afin de réduire l'importation.

V.3.3 De la Communication sur le thème « Actionnariat populaire au Niger : Quelles opportunités pour le financement du secteur privé ? »

Pour traiter de cette question, le CESOC a fait appel à un groupe d'experts composé de :

- Dr Edoh Kossi Amenounve, Directeur Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM-Abidjan) ;
- M. Djibrilla Beidari Touré, Directeur Général de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) Niger ;
- M. Babacar Cissé, Directeur Général de Synergy Investments ;
- M. Ibrahima Djibo, Directeur Général de la société SINERGI.

Il s'agit d'éclairer les Conseillers du CESOC sur les avantages et les opportunités qu'offrent l'actionnariat populaire, en matière de financement des entreprises, PME/PMI et les mesures à prendre pour réussir et les freins à l'actionnariat populaire

Dr Edoh Kossi Amenounve, Directeur Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan (BRVM-Côte d'Ivoire), a d'abord fait un bref rappel de l'évolution politique et économique des pays de la sous-région avant de faire remarquer à l'assistance que, malgré la richesse de son sous-sol et la jeunesse de sa population, l'Afrique reste toujours pauvre.

Pour sortir de ce contraste, les pays africains doivent **accompagner la démocratie politique par la démocratie économique** à travers la liberté d'entreprendre, l'égalité d'accès aux services et aux marchés publics et le partage des richesses créées,

Pour mettre en œuvre cette démocratie économique, les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont opté pour l'Actionnariat populaire à travers la création en 1996 de la BRVM,

Monsieur Djibrilla Beidari Touré, Directeur Général de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) du Niger, a axé son intervention sur (i) c'est que s'est l'actionnariat populaire, (ii) le processus de mise en place de l'actionnariat populaire, (iii) ses avantages et (iv) les opportunités qu'il offre pour le financement du secteur privé.

M. Babacar Cissé, Directeur Général SINERGI INVESTMENTS, a exposé le cas spécifique de la Société de Télécommunications du Sénégal (SONATEL). Après un bref historique du mécanisme qui a conduit à la cotation de la SONATEL à la BRVM, il a relevé les impacts de l'actionnariat populaire sur les parties prenantes. Il a enfin souhaité

que Niger Télécom mette aussi l'accent sur cet instrument pour relancer ses activités d'opérateur historique.

M. Ibrahima Djibo, Directeur Général de la SINERGI SA a axé son intervention sur les opportunités qu'offre sa société SINERGI S.A en tant que Fonds d'investissement en capital, les avantages du financement suivant le modèle de SINERGI, les actions préalables pour la mise en œuvre d'un fonds d'investissement et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du modèle d'actionnariat comme celui de SINERGI.

A l'issue des présentations faites par les experts, les Conseillers ont fait le constat que pour mettre en œuvre un actionnariat populaire réussi, **il est indispensable que l'Etat :**

- revoit le cadre juridique, fiscal et douanier pour le rendre propice aux investissements,
- encourage les entreprises nigériennes à ouvrir leurs capitaux au public,
- sensibilise les opérateurs économiques, à travers la chambre de commerce, pour les intéresser à l'actionnariat populaire.

L'instauration d'un actionnariat populaire réussi passe nécessairement par la prise en charge de ses entraves qui sont entre autres, le manque de culture financière et le faible taux de bancarisation des actionnaires.

V.4 Séances d'informations

Les séances d'information ont porté sur les thèmes ci-après :

- Déclaration de Politique Générale (DPG) présentée par le Cabinet de SEM. Premier Ministre ;
- Relecture du cadre juridique et réglementaire du CESOC.

V.4.1 De la séance d'information sur la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Monsieur Malik Sadelher, Conseiller Principal, Chef de Département de la Décentralisation au Cabinet du Premier Ministre, a fait une communication sur la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) de S.E.M le Premier Ministre, Chef de Gouvernement adoptée le 26 mai 2021 par l'Assemblée nationale.

Réagissant à la présentation, les Conseillers ont relevé que pour la mise en œuvre de la DPG, le Gouvernement doit prévoir la création d'au moins deux entreprises agricoles dans chaque commune et le renforcement des capacités des agents de santé et du plateau technique des centres de soins et des hôpitaux afin de réduire les évacuations sanitaires.

Il doit aussi créer des conditions souples pour permettre à chaque fonctionnaire d'avoir un logement et encourager les opérateurs économiques à construire des infrastructures au profit du secteur de l'éducation dans le cadre du partenariat public-privé.

Les Conseillers ont également suggéré au bureau du CESOC de :

- faire conduire des études sur l'opérationnalisation de la maison du paysan,
- la gestion des évacuations sanitaires et l'éradication de la mendicité ;
- auditionner tous les Ministres en charge des secteurs sociaux de base afin de s'enquérir des activités programmées dans le cadre de la mise en œuvre de la DPG.

V.4.2 De la séance d'information sur la relecture des dispositions de certains textes législatifs et réglementaires du CESOC

Le Directeur des Affaires Juridiques et Législatives du CESOC, **Dr Noudjia Kaïgama Kiari**, a présenté les textes qui composent le cadre juridique et réglementaire qui constitue le socle sur lequel repose notre institution.

Il a mis en évidence le caractère obsolète de certaines dispositions et a fait des propositions de révision afin d'améliorer l'efficacité et la visibilité du CESOC :

- Proposition de révision de la Loi organique n° 2011-40 du 7 décembre 2011 et de ses textes modificatifs subséquents ;
- Proposition de révision de certains décrets d'application de loi organique sur le CESOC ;
- Proposition de révision du Règlement Intérieur et du Règlement Administratif du CESOC.

Réagissant à la présentation, les Conseillers ont félicité le bureau du CESOC pour ces propositions de relecture de certains textes relatifs au CESOC, afin d'améliorer leurs conditions de travail.

V.5 De la présentation des activités en intersession

Dans sa présentation, le Directeur de cabinet du Président du CESOC, Monsieur Issouf Ag Moha a entretenu les Conseillers, sur les activités réalisées en intersession par le bureau du CESOC. Elles se résument comme suit :

- Les nouvelles nominations au CESOC ;
- Les missions effectuées par le Président du CESOC ;
- Les audiences accordées au Président du CESOC ;
- Les audiences accordées par le Président du CESOC ;
- Les activités menées par les commissions permanentes ;
- Les conventions et protocoles signés par le Président du CESOC ;
- Les projets de réformes du CESOC.

Réagissant à l'exposé, les Conseillers ont remercié et félicité le Président du CESOC pour toutes ses initiatives et innovations apportées. Ils ont souhaité que le rythme soit maintenu pour permettre au CESOC d'assurer pleinement son rôle. Cependant, ils ont relevé la non prise en compte de certaines activités dans le document, notamment celles

de l'observatoire des femmes du CESOC. Les Conseillers ont aussi voulu connaître le sort réservé aux conventions antérieurement signées par le CESOC.

Prenant la parole, le Président du CESOC a rassuré les Conseillers que le bureau du CESOC est entrain de revisiter les anciennes conventions, notamment celles signées avec le Bénin, le Maroc et le Gabon. Par ailleurs, le bureau du CESOC prend l'engagement de continuer dans la même dynamique avec le concours et l'implication de toutes ses composantes.

VI. DE LA VISITE DE TERRAIN

La mission a été conduite par **Monsieur Malam Ligari Mairou**, Président du CESOC, accompagné des membres du Bureau et des conseillers du CESOC, des membres du Cabinet et des responsables du Secrétariat permanent. Cette visite a pour objectif d'encourager les producteurs (du secteur privé nigérien) afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et recueillir les préoccupations des populations. Aussi, elle a permis de visiter le site abritant la première agriculture mécanisée avec un système d'arrosage moderne à **Hamdallaye** et l'agence ProxiFina dans le cadre de l'actionnariat populaire à **Balleyara**.

VI.1 Etape de Hamdallaye

Accueillie par le préfet de Kollo, **Monsieur Sadou Oumarou**, la délégation a d'abord rendu une visite de courtoisie au Chef de Canton de Hamdallaye avant de se rendre sur le site de ladite localité.

A ce niveau, après une présentation succincte de la Confédération Coopérative Paysanne Horticole Niger (CCPHN_COOP-CA), les membres de la délégation ont eu d'amples informations sur le dispositif de production, de conservation et de commercialisation de la pomme de terre, par les responsables de ladite Confédération.

Prenant la parole, le Président du CESOC a rappelé aux exploitants de ce site l'intérêt qu'accordent les plus Hautes Autorités du pays à ce genre d'initiatives.

Par ailleurs, le Président du CESOC a recueilli les différentes préoccupations des populations en lien avec le stockage, les semences et la mécanisation de la production de la pomme de terre. Il a tenu à remercier les populations de Hamdallaye et saluer les partenaires avant de marquer l'adhésion du CESOC à cette initiative.

Cette étape a pris fin par une visite guidée de la chaîne de production de la pomme de terre.

VI.2 Etape de Balleyara

La deuxième étape de la mission a consisté à visiter l'agence **ProxiFina, à Balleyara**. Par la voix du Chef d'agence, les responsables de ProxiFina Balleyara ont exprimé toute leur gratitude pour le choix qu'a fait le CESOC de visiter leur structure. Ensuite, le maire

de la commune de Tagazar, les producteurs agricoles de Tagazar et le préfet de Balleyara ont tour à tour présenté les activités d'accompagnement technique et financier de ProxiFina dans leur département et les impacts sur la vie socioéconomique de leurs populations. Ils ont exprimé toute leur satisfaction à l'endroit de cette agence de microfinance.

Prenant la parole, le Président du CESOC a d'abord remercié les populations pour l'accueil plein de chaleur réservé à sa délégation et à lui-même avant de leur transmettre les salutations et encouragements du Président de la République, Chef de l'Etat, **S.E.M. MOHAMED BAZOUM**.

Enfin, le Président du CESOC a réitéré ses remerciements à l'endroit de la population de Balleyara avant de les informer que le CESOC reste et demeure disponible dans la prise en compte de leurs préoccupations. Cette étape a pris fin par la visite guidée des locaux de ProxiFina.

Au terme de cette visite de terrain, le Président du CESOC a invité les membres du CESOC à porter ces initiatives dans leurs régions respectives.

VII. DES TRAVAUX EN COMMISSIONS

Les travaux en commissions se sont déroulés du 3 au 4 novembre 2021 au Centre International de Conférences Mahatma GANDHI et au Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA).

Ces travaux ont permis aux Commissions de poursuivre les débats et les auditions sur différents thèmes.

A l'issue de leurs travaux, la plénière a adopté plusieurs recommandations et résolutions :

VII.1 Résolutions

Les Conseillers ont adopté plusieurs résolutions à l'endroit du CESOC, afin d'améliorer son efficacité et sa contribution aux questions économiques, sociales, culturelles et environnementales du CESOC (**cf. annexe 3**) :

- Résolution N° 1 : Relative à la finalisation et à l'adoption du Plan Stratégique du CESOC ;
- Résolution N° 2 : Relative à la poursuite du processus de relecture des textes législatifs et règlementaires relatifs au CESOC ;
- Résolution N° 3 : Relative à la poursuite de la collaboration avec la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM-Côte d'Ivoire) et le Ministère des Finances pour l'aboutissement de l'Initiative Actionnariat Populaire ;

- Résolution N° 4 : Relative à la Sécurisation Sociale des Acteurs Culturels et la Promotion des industries culturelles au Niger ;
- Résolution N° 5 : Relative au financement de la modernisation de l’agriculture et de l’élevage au Niger ;
- Résolution N° 6 : Relative à l’organisation d’un Festival International du Niger pour les Arts et les Cultures ;
- Résolution N° 7 : Relative au phénomène de la mendicité au Niger

VII.2 Recommandations

Les éclairages fournis par les Ministres et les différents experts ont permis aux Conseillers de formuler des recommandations pertinentes à l’endroit des plus hautes autorités de notre pays, en rapport avec les thématiques développées, afin de contribuer à assurer un développement économique, social et culturel adapté aux besoins des populations nigériennes (**cf. annexe 4**) :

- Recommandations relatives au thème « Actionnariat populaire au Niger, quelles opportunités pour le financement du secteur Privé ? » ;
- Recommandations relatives au thème sur « Les réformes en cours dans le secteur de l’éducation : défis et perspectives » ;
- Recommandations relatives au thème Modernisation de l’élevage, pour une meilleure intégration du Niger dans la ZLECAF : défis, enjeux et perspectives ;
- Recommandations sur le financement des industries culturelles et la protection sociale des acteurs culturels.

VIII. DE L’ADOPTION DU RAPPORT GÉNÉRAL DE LA SESSION

Le comité Ad’hoc, chargé de la rédaction du rapport général de la session a soumis à l’appréciation de la plénière le projet dudit rapport, le lundi 8 novembre 2021.

Plusieurs observations ont été formulées à la suite desquelles la plénière a donné mandat au bureau du CESOC, en rapport avec les présidents des commissions permanentes, de parachever la mise en forme du document et d’améliorer sa présentation en vue de le transmettre au Président de la République et à l’Assemblée Nationale.

IX. DE LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Les travaux de la deuxième session ordinaire du Conseil Social, Economique et Culturel (CESOC), au titre de l’année 2021 ont pris fin le lundi 8 novembre 2021. La cérémonie de clôture s’est déroulée au Centre International de Conférences Mahatma Gandhi de Niamey. Elle a été essentiellement marquée par le discours de clôture de Monsieur **Malam Ligari Maïrou**, Président de l’institution (**cf. annexe 5**)

Dans son allocution de clôture, le Président du CESOC, a réitéré ses remerciements à toutes les personnalités présentes à la cérémonie.

Il a ensuite rappelé aux conseillers que le choix des thèmes de la session qui s'achève était justifié par les orientations du Président de la République, Chef de l'Etat, qui a instruit le CESOC de travailler prioritairement sur les questions de l'éducation, de l'agriculture, du développement agricole de l'énergie et du développement du secteur privé.

Par ailleurs, il s'est réjoui des résultats très satisfaisants atteints au cours de cette session, grâce à la qualité des différentes présentations et à l'engagement des Conseillers. Aussi, il a souligné que les résolutions issues de cette session, notamment celle relative au Plan stratégique 2022-2026, permettront au CESOC d'améliorer ses performances.

Le Président du CESOC a demandé aux conseillers de sensibiliser les populations à mieux collaborer avec les Forces de Défense et de Sécurité pour juguler la situation d'insécurité, qui reste encore préoccupante malgré les efforts constants du Gouvernement. Il a aussi rappelé aux conseillers que le CESOC doit jouer un rôle important dans la création d'emplois et de richesses au profit de la jeunesse.

Parlant des conflits nés des problèmes de gestion des espaces pastoraux, conséquences du dérèglement climatique et la pression démographique, le Président du CESOC a formulé le vœu de voir chaque région se doter d'un Schéma d'Aménagement Foncier (SAF).

Avant de déclarer close la session, le Président du CESOC a tenu à remercier les honorables conseillers, le personnel du secrétariat permanent et du cabinet, l'Agence Nationale de l'Economie des Conférences et les agents de sécurité qui ont contribué à sa réussite.

X. CONCLUSION

Les travaux de la deuxième session ordinaire du CESOC, au titre de l'année 2021 se sont déroulés dans des conditions organisationnelles très appréciés par les Conseillers.

Le niveau élevé des échanges ont permis la formulation puis l'adoption des résolutions pertinentes, qui vont permettre au Bureau du CESOC de poursuivre l'élaboration de son Plan Stratégique, de revoir son cadre législatif et réglementaire et de conduire efficacement des enquêtes et études sur plusieurs thématiques relatives aux domaines prioritaires.

Les Conseillers ont aussi formulé d'importantes Recommandations, visant à accompagner les autorités publiques dans la prise en charge des différentes questions débattues au cours de cette session.

Ainsi, c'est avec un sentiment de totale satisfaction que le Président a procédé à la clôture de cette session ordinaire.

ANNEXES